



**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2018**

**COMITE SYNDICAL
09 mars 2018**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Contexte

L'application du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) au 1^{er} janvier 2017 a conduit à des fusions ou extensions du périmètre de communautés de communes. Cette recomposition du paysage intercommunal aveyronnais a impacté le syndicat mixte du Conservatoire, dans la mesure où des EPCI au périmètre élargi se sont substitués aux anciennes communautés de communes dans l'adhésion au syndicat mixte.

Dans les délais contraints qu'imposaient les réformes territoriales, les collectivités ont dû appréhender l'absorption et l'exercice de compétences obligatoires, voire optionnelles, nouvelles. De même, elles ont dû composer avec des compétences facultatives ou optionnelles héritées des groupements auxquels elles se sont substituées.

Dans la continuité de cette réforme, l'année 2017 a été une charnière, portant la transition dans les évolutions structurelles de ces intercommunalités, avec de nouvelles compétences à appréhender. Pour le Conservatoire, 2017 a aussi été l'année de la stabilisation de ses partenariats, dans un environnement institutionnel particulièrement mouvant, le confrontant à des enjeux majeurs :

- des enjeux d'accès au service : la réforme territoriale est une opportunité pour accroître la couverture départementale et offrir le service culturel du conservatoire à un plus grand nombre d'Aveyronnais ; c'est un facteur d'attractivité territoriale ;
- des enjeux de stabilité et de pérennité : l'élargissement des périmètres intercommunaux consolide les EPCI et donne encore plus de sens à leur adhésion au syndicat mixte ;
- des enjeux de territorialisation du service et d'une offre répondant aux attentes des territoires.

C'est dans ce contexte de mutations que s'inscrit le DOB 2018 du Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron ; année au cours de laquelle les compétences des différents niveaux de collectivités doivent se stabiliser et se consolider, ce alors que le Conservatoire poursuit, à son niveau, ses travaux sur sa territorialisation, ses missions et les conditions et modalités de leur exercice.

Depuis plusieurs mois, en effet, le Conservatoire s'est engagé dans une démarche de projet pour s'adapter aux enjeux de la réforme territoriale et proposer des orientations stratégiques pour un nouveau projet de territoire.

2018 sera donc l'année de la consolidation.

Celles des compétences des intercommunalités, qui sont invitées à délibérer sur l'intérêt communautaire autour de leurs compétences facultatives.

Celle de la mutation du syndicat mixte du Conservatoire, dont les réflexions doivent aboutir autour d'un nouveau projet de territoire, que devra traduire une offre de service élargie et renouvelée.

Vers un projet de territoire du Conservatoire

Les orientations budgétaires proposées, au premier rang desquelles le projet de budget primitif pour 2018, traduisent cette ambition.

Depuis 2012, en effet, le Conservatoire a stabilisé sa structure et son fonctionnement par la mise en place de plans de financement pluriannuels (plan de redressement 2012-2014 puis plan de stabilisation 2015-2017), renforçant ainsi la lisibilité pour les collectivités adhérentes.

En 2018 et dans les années à venir, nos orientations budgétaires devront être le reflet des nouveaux enjeux auxquels est confronté le Conservatoire :

⇒ Rayonner sur l'ensemble du territoire aveyronnais

Depuis plus d'un an, le Conservatoire travaille sur un projet de territoire, qui dépasse la question de l'enseignement spécialisé et du label ministériel. Dans la droite ligne des réflexions des territoires sur leurs politiques d'attractivité, avec pour objectif la captation de nouvelles populations actives, le Conservatoire a toute sa part à prendre dans cette politique, en tant que vecteur d'attractivité et d'animation du territoire.

Pour cela, il est impératif de couvrir 100 % du territoire aveyronnais, en suscitant l'adhésion de l'ensemble des intercommunalités aveyronnaises au syndicat mixte du Conservatoire, en mettant en place les Pôles territoriaux d'enseignement, conformément au projet d'établissement.

La mise en place de ces pôles a essentiellement pour objectif d'améliorer la lisibilité de l'action du Conservatoire, y compris sur des territoires non encore adhérents au syndicat mixte. Elle ne doit pas, en revanche, se traduire par des coûts structurels supplémentaires. C'est pourquoi, les travaux et réflexions menées s'efforceront de penser le fonctionnement de ses pôles à coûts maîtrisés.

⇒ Adapter et faire évoluer l'offre du Conservatoire

Dans le domaine de la culture, le Conservatoire doit aujourd'hui être capable de proposer une offre diversifiée qui ne se réduit pas à l'enseignement spécialisé. Il est impératif de développer nos missions sur l'ensemble du territoire aveyronnais, de garantir l'accessibilité de l'enseignement artistique au plus grand nombre, d'adapter le service aux attentes et contextes locaux, de renouveler les pratiques pédagogiques.

Il importe en outre de développer une offre de service enrichie, diversifiée et différenciée, qui intéresse les collectivités en tant qu'elle participe pleinement à l'attractivité et au développement de leur territoire.

Au-delà de l'enseignement spécialisé qui est le cœur de métier du Conservatoire, il est impératif de permettre à ce dernier de devenir un animateur du territoire en proposant une offre culturelle riche et diversifiée, qui répond aux attentes des territoires (collectivités / habitants).

Si la question de l'utilité et de l'opportunité d'un tel outil sur le territoire ne se pose pas, celle qui s'impose en revanche est celle de ce que doit être, demain, le Conservatoire de l'Aveyron : quelle offre, quelle organisation sur le territoire, quels moyens :

- Développer une offre d'enseignement pédagogique sur chaque Pôle à partir des ensembles présents ou à développer sur le territoire => **enseignement spécialisé**

Dès la rentrée 2017, le Conservatoire s'est efforcé de passer d'une politique de la demande, à une politique de l'offre. Aujourd'hui, en effet, nos moyens ne nous permettent plus de fonctionner ainsi. Nous devons fixer un cadre, une offre, dans laquelle s'inscriront les usagers du Conservatoire.

Le Conservatoire continuera naturellement à apporter la musique au plus près des aveyronnais, mais dans un cadre structuré et maîtrisé à partir d'une vision départementale de son offre.

L'offre du Conservatoire ne devra vraisemblablement plus se faire à partir de l'instrument. Le projet d'établissement, en cohérence avec les orientations ministérielles, nous impose en effet de développer les pratiques d'ensemble et la pratique amateur. Le seul apprentissage d'un instrument ne doit pas se suffire à lui-même. La plus-value de l'offre du Conservatoire doit être réfléchie à partir des ensembles présents ou à développer sur le territoire. En d'autres termes, à partir des ensembles d'un Pôle, nous proposerons sur ce Pôle une offre d'apprentissage des instruments concernés par ce ou ces ensemble(s).

- Créer de véritables dynamiques partenariales avec le tissu associatif local et l'offre musicale locale => **soutenir la pratique amateur**

Raisonnement à partir des ensembles implique par ailleurs de conforter et créer de véritables dynamiques partenariales avec le tissu associatif local et l'offre musicale locale (pratique amateur), avec lesquels nous ne devons pas entrer en concurrence mais en complémentarité ; comme c'est déjà le cas sur certains territoires (fanfare rignacoise, nord aveyron, etc).

- Continuer à développer et structurer les interventions « hors les murs » du Conservatoire en matière d'éducation artistique et culturelle => **Conservatoire pôle ressources**

L'adaptation de l'offre de service du Conservatoire passe également par la diversification de ses modes d'intervention.

Sans renier le cœur de métier du Conservatoire (école / enseignement spécialisé), nous ne devons pas non plus occulter le fait qu'intervenir « hors les murs » est un formidable moyen de donner accès à une éducation artistique et culturelle à un public diversifié : interventions en milieu scolaire et périscolaire, interventions auprès de structures médico-sociales, centres sociaux, structures d'accueil petite enfance, etc

Dans ces conditions, les efforts de contraction de la masse salariale, qui représente près de 90% de notre budget de fonctionnement, veilleront toutefois, dans la limite des moyens disponibles, à tenir compte de ces orientations nouvelles.

L'ensemble de ces réflexions et orientations devra se traduire en 2018 par une nouvelle modification des statuts du syndicat mixte du Conservatoire, plus profonde, intégrant les missions renouvelées et diversifiées du Conservatoire, ainsi qu'un nouveau mode de financement de ces dernières.

Ces réflexions font, par ailleurs, directement écho aux orientations ministérielles récentes, qui invitent les Conservatoires à évoluer et à se repositionner comme un véritable partenaire dans la mise en œuvre des politiques culturelles et sociales locales.

Le rôle d'établissement d'enseignement spécialisé des Conservatoires n'est pas mis en cause. Toutefois, au-delà de la mission d'enseignement spécialisé nous sommes aujourd'hui plus que jamais invités à nous positionner en tant que lieu ressources et de mise en réseau des différents partenaires culturels, et à diversifier et ouvrir nos actions au plus grand nombre :

- Relais des actions d'éducation artistique et culturelle, auprès de publics variés (scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, etc)

- Ressource pour la pratique amateur
- Ressource pour le milieu scolaire, auprès duquel nous sommes invités à nous positionner : rentrée en musique, chant choral, Orchestres A l'Ecole, etc

Nous devons profiter de l'attention bienveillante que semble aujourd'hui nous porter l'Etat pour nous positionner sur des actions nouvelles, qui permettent de valoriser encore davantage notre activité.

A cet égard, dès 2018, le Conservatoire nouera un partenariat privilégié avec le Département de l'Aveyron dans une convention cadre, dont la première mise en œuvre concrète concernera la mise en place de dispositifs « musique au collège » dans plusieurs collèges, cofinancés par le Département.

Les orientations budgétaires

Vu le contexte territorial rappelé supra, et compte tenu des travaux qui se poursuivent autour du projet du CRDA, il est proposé que l'exercice 2018 soit considéré comme une année de consolidation, permettant tant la stabilisation des compétences des intercommunalités, que la finalisation du projet de territoire du Conservatoire.

Ainsi, les participations statutaires des communes et des groupements de communes seront donc reconduites sur la base de 2016 et 2017 pour toutes les collectivités ayant des élèves inscrits au Conservatoire.

L'équilibre budgétaire du BP 2018 sera atteint, comme les années précédentes, en affectant les résultats du compte administratif 2017, étant précisé que le déficit structurel, s'il se poursuit, est toutefois davantage maîtrisé en 2017 (-139 989,87 € en 2017, contre -184 414€ en 2016). Au regard de nouvelles mesures d'économie, le besoin en financement pour 2018 est évalué, comme en 2016, à 3,480M€.

Les charges de fonctionnement seront financées à plus de 80% par des fonds publics. Les participations statutaires des collectivités adhérentes seront réparties entre le Conseil départemental à hauteur de 56% et les communes et groupements de communes à hauteur de 44%, en application des statuts.

La contraction de l'emploi, à partir de 2012, s'est traduite par une réduction importante de la masse salariale (-11% entre 2012 et 2014) ; le plancher d'emploi est atteint au regard des effectifs d'élèves, qui s'est stabilisé (1342 élèves pour cette année scolaire), et des heures d'activité. Depuis deux ans, la masse salariale est « mécaniquement » répartie à la hausse du fait des mesures nationales portant évolution indiciaire et reclassement des catégories B et A.

Un plan d'économies accompagnera la mise en place de la nouvelle organisation, notamment du fait de départs en retraite. Toutefois, il conviendra de veiller à ce que les mesures de maîtrise de la masse salariale soient cohérentes avec l'activité de l'établissement et l'accueil des usagers. En effet, logiquement, la réduction du nombre d'enseignants entraîne de fait la diminution de l'offre de service disponible (heures d'activité). Or, le développement d'une offre de service renouvelée, notamment auprès des publics scolaires, impliquera la mobilisation d'heures d'activité, et donc, possiblement à terme, une certaine diminution des heures allouées à l'enseignement spécialisé.

C'est pourquoi les équipes pédagogiques réfléchissent à des pratiques nouvelles dans leur démarche d'enseignement, également source d'économies.

Le montant des réserves budgétaires autorise à nouveau une telle proposition ; ce d'autant plus que le Département de l'Aveyron, conscient des enjeux de territoire auxquels doit faire face le

Conservatoire et soucieux d'accompagner la sérénité des réflexions dans un contexte territorial encore mouvant, a voté l'octroi au CRDA d'une subvention exceptionnelle de 150 000 euros pour cet exercice.

Les projections fin 2018 et fin 2019 montrent que la sécurité financière restera assurée dans la mesure où le résultat projeté permettra de couvrir le besoin de fonds de roulement évalué à deux mois de masse salariale (500 000 €).

Toutefois, la pérennité de l'action du Conservatoire, dans ce cadre renouvelé, rend impérative l'adoption de nouvelles règles de financement du syndicat mixte dans les années à venir.

Ces règles nouvelles devront, notamment, tenir compte de la diversification des missions et de l'offre du Conservatoire (enseignement spécialisé, interventions en milieu scolaire, interventions auprès de publics « fragiles » : EHPAD, hôpital, etc, saison culturelle), ainsi que de la diversité des compétences au titre desquelles il peut être fait appel au Conservatoire.

Indicateurs

	2015		2016		2017		2018 (prév)		2019 (prév)	
Effectifs: agents / ETP	84	68,3 0	83	69,2 6	84	69,86	85	69,77	85	73,08
dont titulaires / ETP	53	46,6 5	51	47,7 0	56	52,50	55	51,95	56	54,76
dont contractuels / ETP	24	15,7 5	25	15,6 6	21	11,46	25	13,02	24	13,52
dont MAD payant / ETP	2	2,00	4	3,80	4	3,80	3	2,80	3	2,80
dont MAD non payant / ETP	5	3,90	3	2,10	3	2,10	2	2,00	2	2,00
Masse salariale (chap 12) en €	2 826 802		2 986 575		3 055 353		3 090 000		3 056 481	
évolution / année précédente			+ 5,65 %		+ 2,30 %		+ 1,13 %		-1,0 8%	
dont titulaires	1 495 471		1 606 617		1 632 328		1 685 000		1 645 343	
dont contractuels	353 209		269 450		311 892		312 000		338 385	
dont MAD	88 162		200 055		168 759		152 000		109 798	
dont cotisations et autres éléments	889 960		910 453		942 374		941 000		962 955	
Heures supplémentaires										
volume horaire	825h		788h 40		750h (1)		386h 4 (1)		300h (1)	
coût annuel (en €)		38 391, 00		36 939, 00		35 100,0 0		18 096,0 0		14 040,00

(1) volume horaire estimé

L'année 2018 sera bien une année de projets, de réformes pour la pérennité du Conservatoire, sa dynamique et la préservation de la qualité de son offre de service sur l'ensemble du département. C'est l'enjeu des décisions à prendre dans la perspective des années à venir.

Je mets au débat ces orientations.

La Présidente,

Magali BESSAOU